

## Contentieux précontractuel, contractuel et extracontractuel

Bougartchev Moyne Associés conseille les groupes et leurs dirigeants avant tout litige, en cas d'échec de négociations ainsi que dans tous les contentieux nés de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des contrats.

Notre équipe intervient également dans les autres contentieux de la responsabilité civile et notamment en matière de contrefaçon.

- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances dans le cadre des malversations commises par un de ses courtiers, tendant au travers de la création de contrats fictifs à la perception de commissions indues.
- Défense des intérêts d'une chaîne d'hôtels de luxe internationale assignée pour 22 millions d'euros sur le fondement de la perte de chance et obtention du rejet de l'intégralité des demandes.
- Défense des intérêts d'une coopérative agricole dans le cadre de la rupture de pourparlers relatifs à l'acquisition par ses soins d'un cigarettier espagnol s'étant traduite par un appel manifestement abusif d'une garantie à première demande et obtention d'un arrêt favorable après cassation avec renvoi.
- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'industrie du luxe dans le cadre de la rupture des relations commerciales établies avec l'un de ses agents en Amérique du Sud et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'industrie du luxe dans le cadre de la rupture des relations commerciales établies avec certains de ses agents au Moyen-Orient et conclusion d'une transaction favorable à notre client à la suite du prononcé de la nullité de l'exploit introductif d'instance ce, à deux reprises.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'un litige l'opposant à un expert automobile sur le terrain de la rupture brutale des relations commerciales établies et obtention d'un résultat favorable ayant abouti à la conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de l'action engagée à son encontre par les clients d'un agent d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine victimes des détournements commis par le dirigeant de celle-ci.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de l'action engagée à son encontre par les clients d'une société de courtage d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine victimes des détournements commis par le dirigeant de celle-ci.
- Défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'un arbitrage l'opposant à une société pakistanaise sur le fondement d'une prétendue rupture de la relation commerciale établie avec elle et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un groupe chimique américain dans le cadre de sa mise en cause par un château viticole de premier plan à raison du caractère prétendument nocif des produits fabriqués par ses soins pour le traitement des vignes et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile de premier plan dans le cadre de la rupture brutale par un constructeur automobile italien d'une relation commerciale établie et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile italien de renom dans le cadre de la rupture abusive d'un contrat de transfert de technologie et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un groupe informatique dans le cadre de la rupture d'un contrat ayant provoqué sa déconfiture puis l'introduction d'une action en comblement de passif contre le dirigeant de celui-ci et obtention d'une décision favorable.
- Conseil d'une banque suisse dans le cadre des négociations avec sa compagnie d'assurance relatives à l'étendue de la couverture en cas de poursuites pénales exercées à l'encontre de ladite banque et/ou de ses dirigeants et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre d'un litige de nature contractuelle relatif à la location d'un ensemble de villas en Guyane et conclusion d'une transaction favorable à notre client.